



Fermeture filiale/ licenciement éco

Par **REGIS_55**, le **24/09/2009** à **12:45**

Bonjour,rrnrnrnEmployé depuis + de 5 ans (statut cadre) en tant maintenant que consultant support le groupe (allemand) a décidé de fermer la filiale de strasbourg, on me propose donc d'aller travailler au siège France (Issy les Moulineaux). Je vais les informer de mon refus et vais donc etre licencié pour motif économique comme le stipule la loi . Cependant on me propose l'alternative de la rupture conventionnelle du contrat de travail ???rnPensez vous que pour moi ce soit une bonné idée ? rnEst ce que le licenciement économique impose certaines choses au niveau de mon employeur ?je veux dire par exemple embauches sous certaines conditions ou autre. J'ai effectivement oublié de préciser que le poste que j'occupe ne sera pas supprimé, il est transféré à Issy Les moulineaux et à priori une embauche pour me remplacer se fera.rnrnrnMerci pour toutes vons informations.rnrnrnCordialement.rnrnrnRégis